

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2265
2020 07 109 MESURE D'EXCEPTION.....	2265
2. ORDRE DU JOUR.....	2266
2020 07 110 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020....	2266
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	2266
2020 07 111 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} JUIN 2020.....	2266
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020	2267
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2267
6. LES RAPPORTS.....	2267
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2267
6.2 RAPPORT DES COMITÉS	2267
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2267
7. ADMINISTRATION.....	2267
2020 07 112 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION MIRA.....	2267
2020 07 113 7.2. REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR – PROPOSITION DE LA CARTOUCHERIE.....	2267
2020 07 114 7.3. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020, EXTRAIT DE L'ÉTAT.....	2268
2020 07 115 7.4. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 – AUTORISATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.....	2268
2020 07 116 7.6. RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL (COVID-19).....	2269
2020 07 117 7.7. FONDS D'ACCESSIBILITÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT.....	2269
2020 07 118 7.8. ACHAT GROUPÉ DE LUMINAIRES – RÉOLUTION D'INTENTION.....	2270
8. URBANISME.....	2270
2020 07 119 8.1. AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 264-2020 BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS ET À L'AQUEDUC.....	2270
9. VOIRIE MUNICIPALE	2270
9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019.....	2270
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2270
2020 07 120 10.1 TECQ – NOMINATION D'UN AUDITEUR – REDDITION DE COMPTE.....	2271
2020 07 121 10.2 PIQM – NOMINATION D'UN AUDITEUR – REDDITION DE COMPTE.....	2271
11. SÉCURITÉ	2271
2020 07 122 11.1. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.....	2271
12. LOISIRS ET CULTURE.....	2272
13. CORRESPONDANCE	2272
2020 07 123 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2272
14. TRÉSORERIE	2272
2020 07 124 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE JUIN 2020.....	2272
2020 07 125 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 JUILLET 2020.....	2273
14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.....	2273
14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 30 JUIN 2020.....	2273
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2273
2020 07 126 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2273

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 juillet 2020, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Poste vacant	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Jacques Ménard	Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (absent)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture

2020 07 109 MESURE D'EXCEPTION

« Le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire ce 6 juillet 2020 par voie visioconférence. Sont présents à cette visioconférence : monsieur le maire Bernard, mesdames les conseillères Lyssa Paquette et Line Gendron, et messieurs les conseillers Jacques Ménard et Yvon Desrosiers ».

Assiste également à la séance visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 110

2. Ordre du jour

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Demande d'aide financière Fondation MIRA
- 7.2. Remplacement du photocopieur - Proposition de La Cartoucherie
- 7.3. Vente pour taxe – Extrait de l'état
- 7.4. Vente pour taxe – Autorisation à la directrice générale
- 7.5. Dépôt de la liste pour défaut de paiement de taxes
- 7.6. Réouverture du bureau municipal au public
- 7.7. Fonds d'accessibilité : Dépôt demande de financement

8. Urbanisme

- 8.1. Avis de motion – Modification au règlement 264-2020 branchement aux égouts et à l'aqueduc

9. Voirie

- 9.1. Dépôt du Rapport de gestion contractuelle

10. Hygiène du milieu

- 10.1. TECQ – Nomination d'un auditeur – Reddition de compte
- 10.2. PIQM – Nomination d'un auditeur - Reddition de compte

11. Sécurité

- 11.1. Adoption du plan de sécurité civile

12. Loisirs et Culture

Rien à signaler

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois de juin 2020
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 6 juillet 2020
- 14.3. Dépôt des rapports financiers au 30 juin 2020
- 14.4. Dépôt du relevé bancaire du mois de juin 2020

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal

2020 07 111

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2020

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} juin 2020

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 14 visioconférences et/ou rencontres.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 1 visioconférence et/ou rencontre.

Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 visioconférences et/ou rencontres.

Madame la conseillère Line Gendron a participé à 5 visioconférences et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2020 07 112 7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDATION MIRA

CONSIDÉRANT que la Fondation Mira est un organisme qui ne reçoit aucune aide gouvernementale ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la COVID-19 tous les événements de financement de l'organisme prévus en 2020 ont dû être annulés ;

CONSIDÉRANT les besoins des personnes vivant avec un handicap visuel ou moteur ainsi que des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton autorise la direction générale à faire parvenir un chèque de 75 \$ à titre de don à la Fondation Mira.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 113 7.2. REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR – PROPOSITION DE LA CARTOUCHERIE

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien du photocopieur actuel se termine le 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Cartoucherie pour un nouveau photocopieur reconditionné au montant de 5 158.33 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un nouveau photocopieur n'a pas été planifié au budget 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE refuser la proposition de la Cartoucherie pour l'achat d'un nouveau photocopieur.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 114 7.3. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020, EXTRAIT DE L'ÉTAT

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, au cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2020 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- c. D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes dues au 31 décembre 2018 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 115 7.4. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 – AUTORISATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- a. **D'**autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le jeudi 3 décembre 2020 ;
- b. **D'**autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé ;
- c. **D'**autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente ;
- d. **D'**autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2020, et ce sujet à la vente à l'enchère.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.5 DÉPÔT DE LA LISTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Aucun dossier à transmettre à la MRC de Coaticook.

2020 07 116 7.6. RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL (COVID-19)

CONSIDÉRANT l'évolution de la propagation du Covid-19 ;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de procéder à un déconfinement progressif ;

CONSIDÉRANT les mesures de sécurité mises en place à l'hôtel de ville afin de protéger ses employés et citoyens ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réouverture de l'hôtel de ville au public selon son horaire régulier.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 117 7.7. FONDS D'ACCESSIBILITÉ – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT le programme Fonds pour l'accessibilité mis en place par le gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT que ce Fonds permet de rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles pour les personnes en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'est pas aménagé pour permettre à ces personnes d'avoir accès aux bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande afin de procéder à l'aménagement d'une rampe d'accès, l'installation d'une porte avec ouverture automatique et d'une plate-forme pour l'escalier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à faire parvenir une demande de financement afin de pouvoir être admissible au financement du Fonds de l'accessibilité du gouvernement du Canada.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 118 7.8. ACHAT GROUPÉ DE LUMINAIRES – RÉSOLUTION D'INTENTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est favorable à l'idée de réduire la pollution lumineuse dans son secteur villageois ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook veut procéder à un appel d'offres groupé afin de faire l'achat de luminaires de rues de basse intensité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'est pas tenue de conclure un contrat suite à l'appel d'offres, et qu'elle peut se retirer si elle le désire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'est pas dans l'obligation de tenir un inventaire physique des produits ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton avise la MRC de Coaticook de son intérêt à participer à l'appel d'offres pour l'achat groupé de luminaires de rues de basse intensité ;

QUE la Municipalité souhaiterait faire l'achat de cinq lumières de rues de basse intensité, le tout sans obligation de sa part.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2020 07 119 8.1. AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 264-2020 BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS ET À L'AQUEDUC

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Lyssa Paquette qu'à une prochaine séance du conseil l'article 32 : Soupape de sûreté, du règlement 264-2020 concernant les branchements à l'aqueduc et l'égout de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton sera modifié, cet article n'étant pas à la satisfaction de l'assureur dans son état actuel.

9. Voirie municipale

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019

La direction générale dépose le rapport de Gestion contractuelle.

10. Hygiène du milieu

2020 07 120 10.1 TECQ – NOMINATION D’UN AUDITEUR – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit produire un audit dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a produit sa programmation des travaux et que celle-ci a été acceptée telle que déposée au Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT qu’une reddition de compte finale est exigée pour vérifier le respect de l’application des conditions de versement exigées ;

CONSIDÉRANT qu’un rapport d’un auditeur validant la reddition de compte finale devra être transmis au MAMH ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

DE confier le mandat de l’audit de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour le dossier TECQ 2014-2018 à la firme Pellerin, Potvin, Gagnon ;

D’autoriser la direction à leur faire parvenir tous les documents inhérents à la reddition de compte.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 121 10.2 PIQM – NOMINATION D’UN AUDITEUR – REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit produire un audit dans le cadre du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 1.5 ;

CONSIDÉRANT que l’audit porte sur la conformité du coût des travaux admissibles ainsi que sur la certification concernant la conformité aux obligations spécifiées du protocole d’entente et de certaines informations relatives aux tronçons réalisés ;

CONSIDÉRANT que les missions d’audit et de certification doivent être effectuées conformément aux normes d’audit et de certification généralement reconnues du Canada ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

DE confier les missions d’audit et de certification de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton dans le cadre du PIQM volet 1.5 à la firme Pellerin, Potvin, Gagnon ;

D’autoriser la direction à leur faire parvenir tous les documents inhérents au dossier PIQM volet 1.5.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2020 07 122 11.1. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ. C. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur son territoire ;

ATTENDU que la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton préparé par monsieur Raymond Gagné, chargé de projet en sécurité civile soit adopté.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

Rien à signaler

13. Correspondance

2020 07 123 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2020 07 124 14.1. RATIFIER LES COMPTES DE JUIN 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 1^{er} juin 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de mars du chèque/dépôt 501538 au 501555 d'un montant de 7 729.49 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 1^{er} juin 2020 d'un montant de 2 430.33 \$:

- Payé par chèque aucun au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14200 au 14212 au montant de 2 430.33 \$;
- Payé par dépôt direct aucun au montant de 0 \$.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2020 07 125 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 6 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 6 juillet 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'

- comptes à payer par chèque 5100 au 5131 pour un montant de 96 338.33 \$
- comptes à payer par prélèvement 14213 au 14215 pour un montant de 3 353.86 \$
- comptes à payer par dépôt direct 753 à 765 pour un montant 36 767.87 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 136 460.06 \$ au 6 juillet 2020.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT

Une copie des états financiers au 30 juin 2020 est déposée aux membres du conseil.

14.4 DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 30 JUIN 2020

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaire est fait par le conseiller monsieur Jacques Ménard à l'effet qu'il faudrait aménager le tour de la patinoire afin de pouvoir en faire l'entretien. La conseillère madame Lyne Gendron suggère de semer.

Les membres du conseil sont favorables à l'idée de faire une rencontre citoyenne pour la préparation du budget. Un sondage web sur les grands axes des projets de la municipalité est également envisagé.

2020 07 126 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h55.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière